

## Appel à projets « Vis mon village ! »

La Fondation Roi Baudouin souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet **concret** pour leur village. Ce projet doit viser à **améliorer la qualité de vie** dans le village et à **favoriser les contacts entre des groupes d'habitants larges et diversifiés**. L'appel à projets "Vis mon village !" s'adresse aux **communes rurales : villages, hameaux et quartiers ruraux**.

### Objectifs sur le territoire donné

- Stimulation de la vie communautaire dans le village (ex.: faire des activités ensemble pendant les loisirs, faire des choses ensemble pour le village, ...);
- Développement de la solidarité entre les habitants (ex.: entraide mutuelle, échange de services, ...);
- Accroissement des contacts entre habitants du village (ex.: journal du village, site web du village, local communautaire, ...);
- Création d'activités culturelles (ex.: spectacle de quartier, cercles divers, ...);
- Amélioration du cadre de vie (ex.: entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...).

### Critères d'évaluation majeurs

- **En lien avec le projet** : qualité, attrait, originalité, faisabilité (le dossier de candidature devra montrer que le porteur du projet s'est assuré de disposer des partenaires adéquats, des autorisations nécessaires, de l'équipement nécessaire, ...), réalisme. –
- **En lien avec le caractère participatif du projet** : participation active des habitants, implication d'habitants qui n'ont pas encore pris part à des initiatives locales (le dossier de candidature devra préciser qui sont ces "nouveaux" habitants : nombre, âge, ...), durabilité du projet (le dossier de candidature devra montrer comment le projet évite l'effet 'one-shot').
- **En lien avec la plus-value pour le village** : réponse aux besoins des habitants, amélioration de la qualité de vie du village.
- **En lien avec la localisation du projet** : ruralité (le dossier de candidature devra décrire pourquoi le village proposé est considéré comme rural).

### Qui peut introduire ?

- Des habitants du village associés soit de manière formelle (ex.: association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de voisinage, ...);
- des associations ou des organisations travaillant au niveau local (ex.: maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, ...) -> dans ce cas de figure, les activités ne doivent pas se limiter à toucher les membres mais bien tous les habitants du village.
- Les projets portés par les administrations communales et les services communaux (ex. : CPAS, Plans de Cohésion Sociale, ...) **ne seront pas pris en considération** dans le cadre de cet appel à projets.

### Lien pour plus d'information

- Comment introduire un dossier? Regardez la [vidéo](#)
- [Si vous êtes](#) peu familiarisé avec l'informatique: 02-500 4 555 ou [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be).
- Informations spécifiques : Sophie Van Malleghem : 02-549 02 36

### Calendrier

- Deadline pour rentrer les dossiers de candidature : 3 juin 2019
- Annonce de la sélection : 30 septembre 2019